

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Rennes (35)

Réponses de Alain Duval, au nom de la liste « Révéler-Rennes »

— le 28/02/2020 à 18:10 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Dès le début du mandat, le plan vélo sera mis à jour et suivi en adoptant le principe du Roazhon Pacte décrit dans notre programme et qui consiste à replacer les Rennaises et les Rennais au cœur des choix municipaux. Nous augmenterons le budget consacré au vélo pour nous donner les moyens de nos ambitions. Nous passerons des 10€/habitant/an actuellement dévolus au vélo à 30€/habitant/an pour nous rapprocher des villes les plus dynamiques. Ce plan vélo sera cadencé. Il définira dans un premier temps les actions prioritaires à mener pour traiter les points noirs du réseau existant. Il précisera ensuite les actions qui permettront de développer le réseau cyclable intra-urbain sur la ville ainsi que les connexions à établir avec le réseau express vélo. Il projettera également notre action vers les initiatives qui devront être réalisées lors d'un second mandat pour aboutir à rattraper le retard accumulé depuis plus d'une décennie.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Le développement de la pratique du vélo nécessite un portage politique assumé et incarné. C'est pourquoi la liste Révéler Rennes a d'ores et déjà identifié un « Monsieur Vélo » en la personne d'Alain Duval. Il aura notamment en charge de l'animation d'un comité vélo qu'il nous paraît indispensable de faire vivre de façon régulière et efficace. Nous n'avons toutefois pas déterminé à ce stade le rythme de ses réunions. L'instance de concertation métropolitaine consacrée aux enjeux de la mobilité effectuera un suivi régulier des actions mises en œuvres : des enquêtes permettront de mesurer l'efficacité des actions conduites. Enfin nous favoriserons l'usage d'applications numériques en open data facilitant les échanges entre citoyens, associations et autorités organisatrices.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Faire du benchmark avec les villes françaises en avance sur le sujet (Grenoble, Strasbourg) et en Europe du nord, pour capitaliser les expériences et réaliser des aménagements de qualité "Bon du 1er coup !!"

De la même manière que nous devons développer des actions d'éducation à destination des automobilistes, des chauffeurs de bus, des cyclistes au respect des aménagements cyclables, et à la connaissance du code de la route, nous formerons l'ensemble des techniciennes et des techniciens en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement. Nous réaliserons des visites d'étude sur les bonnes pratiques mises en place par des villes comme Grenoble ou Strasbourg : il est indispensable de tirer le meilleur parti de leurs expériences pour cesser de faire puis défaire

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draineuse, tricycle pour personnes âgées, PMR, trotinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.).

Faire évoluer le [Guide des aménagements cyclables] afin de sécuriser tous les cyclistes et notamment les plus fragiles dans les intersections, dans les couloirs de bus, etc.

En collaboration avec les usagers et leurs représentants, nous définirons le calendrier des actions prioritaires pour adapter les voiries, traiter les discontinuités cyclables et renforcer la sécurité des pistes. Dans les rues plus étroites, nous poursuivrons les actions permettant une cohabitation intelligente entre piétons, voitures et vélo. Nous expérimenterons les pistes cyclables lumineuses et la colorisation différenciée des pistes cyclables. Nous mettrons également en place une séparation des flux là où cela sera possible. Dans les cas contraires, nous favoriserons un marquage au sol et, si possible, des îlots pavés bombés ou bordurés plus à même d'alerter les automobilistes en cas de chevauchement. Enfin, nous expérimenterons le concept de vélo-rue, permettant l'appropriation de la chaussée par les vélos en particulier en interdisant le dépassement par les voitures mais aussi en diminuant le trafic automobile dans ces rues.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : en périphérie [zone d'activités, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Faire évoluer le [Guide de la continuité cyclable durant des travaux] et l'imposer dans les cahiers des charges auprès des entreprises de Travaux Publics et Voiries. L'imposer également aux entreprises du Bâtiment qui réalisent des travaux en bord de voirie avec des empiètements sur les espaces, piétons, cyclables et automobiles.

Notre plan vélo identifiera les pôles générateurs de flux au sein de la ville afin de prioriser l'accessibilité vélo (centre-ville, centre Alma, Ecopole sud-est, Campus de Beaulieu, de Villejean, etc.) Le renforcement de la sécurité passe par une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux de voirie et bien sûr par un renfort des sanctions aux contrevenants : stationnement sur piste cyclable notamment. Nous ferons donc évoluer le Guide de la continuité cyclable durant des travaux afin que toutes les entreprises l'appliquent.

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Notre objectif prioritaire pour une métropole cyclable : « Zéro Mort » ! Renforcer de la sécurité est nécessaire et urgent. Le manque de sécurité est le principal frein à une pratique sereine du vélo. Nous mettrons donc en place un plan de résorption des discontinuités en commençant par les zones plus dangereuses sur la base des signalements des usagers (les données sont disponibles et insuffisamment exploitées).

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

En lien avec la Métropole, nous accélérerons l'extension du Réseau Express Vélo en créant 150 km supplémentaires de piste conformément au PDU et tout en supprimant les discontinuités sur l'existant. Nous veillerons dans le cadre de l'action métropolitaine à ce que les franchissements de la 2ème ceinture et de la rocade soient particulièrement étudiés pour renforcer la sécurité et rendre confortable les liaisons domicile travail en vélo au départ des communes desservies.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Nous partageons l'objectif de séparer clairement les flux sur les axes urbains principaux et de constituer des rues apaisées sur les axes secondaires. Ce travail sera mené par étapes progressives en fonction des moyens disponibles et des priorités signalées par les usagers et les associations.

Action n°9 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous appliquerons la législation en la matière et souhaitons que Rennes ne se contente pas de la note D « Climat Vélo moyennant favorable » dans le classement des villes de plus de 200000 habitants dans le baromètre 2019 de la Fédération française des usagers de la bicyclette. La liste Révéler Rennes ne se satisfera pas d'une note de 2,9 (inférieure à la moyenne de 3,5) sur le thème de la sécurité à vélo !

Action n°10 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Lors des épisodes de pollution impliquant l'établissement d'une ZFE, la réglementation s'appliquera à tous les types de poids lourds. Par ailleurs, dans le cadre du PDU, nous porterons au débat métropolitain la nécessité d'étudier tous les moyens de détournement possibles des véhicules de plus de 3,5 tonnes qui transitent sur les axes urbains de la ville. Voir également la réponse à la question n°27.

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Par ailleurs, nous expérimenterons le concept de vélo-rue, permettant l'appropriation de la chaussée par les vélos en particulier en interdisant le dépassement par les voitures mais aussi en diminuant le trafic automobile dans ces rues.

Action n°12 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Nous mettrons à l'étude, en lien avec les services de l'Etat, la définition du périmètre de ZFE le plus adapté aux épisodes de pics de pollution de l'air dans la ville. Ce périmètre pourra éventuellement être instauré de manière définitive lorsque les questions d'accessibilité au centre-ville notamment, pourront être traitées sans pénaliser les riverains, ni les actifs, touristes, consommateurs ou usagers du centre de Rennes dépendants de la voiture (PMR, Personnes âgées, ...).

Action n°13 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le plan vélo s'inscrit dans notre programme plus général sur la mobilité qui a pour objectif de faire sortir le métro de la rocade et de développer un réseau de bus 360° afin de relier les communes de la métropole entre elles et, ainsi, permettre aux automobilistes d'éviter les transits contraints par la ville centre. Nous portons également un projet de création de parkings relais dans les communes le long de ce réseau 360° et dans les communes moyennes desservies de façon à favoriser les reports modaux de la voiture solo vers les transports en commun (entre 5 et 6000 places de prévues). Ce plan bénéficiera en outre de l'aménagement des voies réservées aux bus et co-voitureurs sur les axes entrants du cœur de métropole prévus au PDU. Ils conféreront aux transports en commun et aux co-voitureurs un avantage certains vis-à-vis de la voiture individuelle.

Action n°14 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. exemples : Boulevard de la Tour d'Auvergne, Bld de la Liberté, rue St-Hélier, rue de Brest, rue de St Malo, etc.

Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Nous devons effectivement repenser l'espace sans pour autant congestionner le centre-ville. Notamment, certaines rues ou boulevards doivent permettre aux véhicules de sortir efficacement de la ville et ainsi limiter les pollutions. Les aménagements des carrefours et des giratoires pourront être revus sur la base de principes favorisant le maintien de l'espace pour les vélos. L'expérience des villes du Nord sera mise à profit pour le traitement des ronds-points et des tourne-à-gauche. Durant le mandat les ronds-points particulièrement dangereux seront traités.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous généraliserons le 30 km/h dans les zones dangereuses et le 20km/h dans les vélos-rue, et les zones de rencontre. Nous veillerons à ce que les limitations de vitesse soient effectives (contrôles ou implantations de chicanes /ralentisseurs)

Action n°16 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Cf. réponse question 8. Nous partageons l'objectif de séparer clairement les flux sur les axes urbains principaux de la ville et de constituer des rues apaisées sur les axes secondaires. Ce travail sera mené par étapes progressives au regard des priorités signalées par les usagers et les associations. Nous mettrons en place une accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires, et nous aménagerons des zones tampons sécurisées devant les entrées des écoles primaires.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous mettrons en place une accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires, et nous aménagerons progressivement des zones tampons sécurisées devant les entrées des écoles primaires. De plus, parmi nos 16 tout premiers engagements exprimés au cours de cette campagne électorale, nous avons prévu de « créer des zones douces sécurisées à proximité des crèches, des écoles et des maisons de retraite ».

Action n°18 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement automobile en centre ville et dans les quartiers résidentiels pour libérer de l'espace et créer des aménagements cyclables sécurisés.

La politique de création de parkings relais hors rocade et l'ouverture de la ligne b du métro devraient permettre de réduire significativement la présence des voitures dans la ville. Cela offrira la possibilité de libérer l'espace public indûment occupé par les automobilistes en mal de places de stationnement et, dans certains cas, des espaces de stationnement en surface. Dans la mesure des moyens disponibles, ces derniers espaces pourront être retraités pour servir les usages en lien avec les modes doux ou une pratique apaisée de la ville.

Action n°19 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Cette zone a déjà été largement étendue. Dans l'esprit du Roazhon Pacte, toute nouvelle extension sera réalisée en étroite concertation avec les riverains et les commerçants des zones concernées. Par ailleurs, nous travaillerons à l'implantation d'un minimum de services de proximité permettant aux riverains d'éviter des déplacements contraints en voiture.

Action n°20 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Cf. réponses question 13 et 18 Nous sommes en phase avec cette proposition et nous nous engageons à améliorer la signalétique de l'offre de stationnement pour alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de la Poterie avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous étudierons cette proposition en lien avec les associations. Le site de la halte ferroviaire de la Poterie nécessite d'améliorer l'offre de stationnement vélo sécurisé. Tous les leviers de financements doivent être actionnés, y compris le programme Alvéole. Il nous paraît toutefois nécessaire d'élargir cette réflexion à d'autres sites que la halte ferroviaire de la Poterie.

Action n°22 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

La pratique quotidienne du vélo nécessite que les usagers puissent facilement déposer leur vélo avec l'assurance de le retrouver à leur retour. Dans le cadre du Roazhon pacte, nous identifierons les lieux prioritaires où devra être développée une offre de stationnement vélo sécurisé en collaboration avec les riverains. Cette offre pourra bien sûr comprendre des arceaux vélos normatifs. Nous renforcerons l'offre de stationnement de vélo (1 stationnement pour 15 habitants) et leur gratuité est, bien entendu, une évidence pour la Liste Révéler Rennes. En outre, nous favoriserons le marquage des vélos afin de réduire les vols. En effet, la répétition des vols dissuade l'usage du vélo. Au bout de 2 vols successifs, beaucoup de citoyens se retournent vers un autre mode de déplacement.

Action n°23 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

La liste Révéler-Rennes est composée de 41 personnes pratiquant régulièrement le vélo. A cet égard, nous sommes conscients des difficultés rencontrées et sommes, de fait, très favorables à la création d'espaces vélos sécurisés. Nous mettrons à l'étude avec le concessionnaire des parcs publics la création d'espaces vélos dans ceux où cela n'existe pas déjà. Il y a une nécessité absolue à appliquer le PLUI et à accompagner davantage les usages si dans les prochaines années, le PLUI se révèle insuffisant.

Action n°24 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Les plus jeunes doivent être accompagnés et incités à la pratique des mobilités douces et actives. Nous mènerons des actions à destination des jeunes générations pour qu'elles adoptent la mobilité à vélo de manière durable, par la création des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics là où cela n'existe pas encore. Toutefois, la priorité reste de sécuriser les parcours afin que les parents puissent laisser sereinement leurs enfants prendre de bonnes habitudes et utiliser leur vélo. Pour autant, nous émettons des réserves sur la multiplication anarchique des trottinettes sur l'espace public.

Action n°25 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Dès le début du mandat quelques zones seront testées et une évaluation de leurs effets sera établie. Sur la base de cette évaluation, cette mesure pourra être étendue progressivement.

Action n°26 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Sauf erreur de notre part, l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires figure déjà au PLUI. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de l'intégrer car il revient aux pouvoirs publics d'accompagner le développement de ces usages.

Action n°27 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

La logistique urbaine et celle du dernier kilomètre sont des sujets majeurs pour éviter la congestion urbaine et la pollution de l'air. Tous les dispositifs permettant d'optimiser ces livraisons seront mis à l'étude et expérimentés en lien avec l'U2P. Le vélo cargo en fait partie.

Action n°28 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cette politique nécessite des moyens qui doivent être définis à l'échelle de la Métropole. Nous soutiendrons cette mesure dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PDU. Nous favoriserons l'usage du vélo auprès de nos étudiants en leur proposant une location longue durée de vélos à moindre coût.

Action n°29 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Les 1.800 vélos électriques en location longue durée sont un vrai succès et les listes d'attente sont pleines. Une augmentation du nombre de vélos semble une évidence pour répondre à la demande. (2.000, 3.000 ou + ?) De plus, certains vélos spéciaux, dont les vélos cargos peuvent également intéresser des familles en location longue durée, avant de procéder à l'acquisition et remplacer la 2ème voiture (ou la voiture principale). Les entreprises pourront également bénéficier de ces locations de vélos cargos, en longue durée pour essayer des nouveaux services et de nouvelles pratiques avec leurs salariés ...

Nous favoriserons l'usage du vélo auprès de nos étudiants en leur proposant une location longue durée de vélos à moindre coût. Les locations acquisitions de vélo électrique (VAE) pratiquées par la STAR seront maintenues. Elles pourront être amplifiées et diversifiées à l'occasion du renouvellement de l'actuelle délégation de service publique.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Actuellement, la maison du vélo est consacrée uniquement aux seules activités de location Vélo STAR. Des synergies peuvent émerger en faisant cohabiter les activités de services et activités associatives autour du vélo, comme pratiqué dans d'autres métropoles (Caen, Bordeaux, etc.)

La Maison du vélo doit absolument devenir un espace ouvert aux associations intégrant par exemple La Petite Rennes et Rayons d'actions. Ce lieu largement ouvert peut devenir un moteur d'acculturation à la pratique du vélo et offrir les services attendus par les cyclistes.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

La responsabilisation des cyclistes commence dès le plus jeune âge. Nous mettrons en place un accompagnement des Rennaises et des Rennais pour qu'ils s'approprient la signalétique routière, notamment par des animations lors des journées sans vélo ou par des campagnes d'affichage.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Dans un souci de mutualisation et d'implication des acteurs de terrain, nous proposons de favoriser l'achat de vélos auprès des acteurs associatifs pour qu'ils mènent des actions pédagogiques auprès des scolaires.

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Nous pensons plutôt favoriser l'accompagnement sur des pistes cyclables existantes sur des créneaux spécifiques. Dans le cadre du Roazhon pacte, en lien avec les associations, nous identifierons ces lieux dans les différents quartiers.

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

La liste Révéler-Rennes comporte déjà 41 pratiquants réguliers de vélos y compris sa tête de liste Carole Gandon.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

C'est déjà le cas au sein des services mutualisés Ville Métropole. Nous sommes favorables au développement du vélo dans les services municipaux sous réserve des nécessités de service (police municipale) et sans contrainte imposée aux agents. Plus globalement nous accélérerons le verdissement de la flotte automobile de la collectivité, notamment dans le cadre de l'expérimentation de l'hydrogène.

Action n°36 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous soutiendrons les initiatives des habitants qui pourront être prises en termes de pédibus et de vélobus en leur apportant conseil et soutien technique.

Action n°37 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture", ou plusieurs dans l'année.

Nous poursuivrons l'opération cœur de ville en mode zen. Nous mettrons en place un accompagnement des Rennaises et des Rennais pour qu'ils s'approprient la signalétique routière notamment par des animations lors de ces journées. A l'instar de ce qui a été réalisé sur le périphérique parisien, une « nuit sans voiture » sur certains tronçons de la rocade pourra également être expérimentée.

Action n°38 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que les excès de vitesse beaucoup trop nombreux, notamment dans les rues et zones à 30 km/h.

Le renfort de la sécurité passera en effet par un renfort des sanctions aux contrevenants : stationnement sur piste cyclable notamment. La police municipale et la brigade verte seront particulièrement missionnées pour informer les contrevenants et dans le cadre de la loi et de leurs prérogatives, sanctionner ces actes d'incivilité.

Action n°39 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Nous mettrons en place un plan de communication et des campagnes d'information sur les règles permettant d'améliorer la cohabitation entre les usagers de la route. Des associations pédagogiques développeront des actions d'éducation à destination des automobilistes, des chauffeurs de bus, des cyclistes : respect des aménagements cyclables, connaissance du code de la route à vélo. Chacun doit respecter sa place et ses obligations. Notre objectif pour une métropole cyclable est bien le « Zéro Mort » !

Action n°40 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise. Les inciter également à remplacer leurs flottes de véhicules de service par des flottes de vélos électriques et/ou de vélos cargos. Les vélos cargos offrent effectivement une très grande souplesse de circulation et de rayonnement à l'échelle de la métropole. Ils peuvent aussi faire émerger la création de nouvelles prestations de services.

Nous accompagnerons le déploiement du forfait de mobilité durable prévu par la loi d'orientation sur les mobilités et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2020. Dans la mesure où le PDU prévoit déjà que Rennes Métropole incite et soutienne la réalisation de PDE par les entreprises, nous étudierons la nécessité de renforcer ce soutien lors de l'évaluation à mi-parcours du PDU.

Commentaires généraux

Dans un article paru dans Ouest-France le 27 juin 2018, Greenpeace dressait un constat accablant : à Rennes « il n'y a même pas d'engagement à mettre en place une zone à circulation restreinte, dont seraient exclus les véhicules les plus polluants. En parallèle, il reste beaucoup à faire pour faciliter la transition vers d'autres formes de mobilité, en particulier le vélo. » De plus, l'actualité récente dans notre ville a malheureusement été dramatique : la mort brutale de cyclistes doit nous faire réagir. La Liste Révéler Rennes porte une exigence (Zéro mort à vélo!) et une ambition (Faire de Rennes, enfin, une ville du vélo). Nous en avons la capacité et les moyens ; il nous faut une volonté politique résolue.